



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur

Publié le 12 décembre 2023

Ouverture du segment de haut niveau «Droits Humains 75»

Genève, 12.12.2023 - Discours du Président de la Confédération Alain Berset à l'occasion de l'ouverture du segment de haut niveau «Droits Humains 75» à Genève - seules les paroles prononcées font foi.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » C'est ce que proclame l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous marquons aujourd'hui le 75e anniversaire.

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait ce texte en réaction à la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale et à ses plus de 60 millions de morts.

Cette déclaration de la communauté internationale était une réaction à la persécution et à l'exécution de 6 millions de juifs et d'autres minorités par le régime nazi, à une époque où les régimes totalitaires ne cachaient pas leur mépris pour la vie humaine - et s'en vantaient même au nom de leurs idéologies.

La Déclaration universelle des droits de l'homme était bien plus qu'une réaction.

Elle a marqué non seulement un tournant, mais aussi un nouveau départ vers un monde meilleur, plus humain, plus sûr. Vers un idéal commun à atteindre, partagé par l'ensemble des peuples, réunis autour d'un principe indiscutable : « Plus jamais ça. »

Or aujourd'hui, 75 ans plus tard, que reste-t-il de l'esprit de ce texte fondamental ? Les espoirs qu'il portait se sont-ils concrétisés ? Vivons-nous dans un monde meilleur, à la hauteur des aspirations profondes formulées à l'époque ?

La réponse, malheureusement, est au pire négative. Au mieux contrastée. Certes, il y a eu des progrès, notamment dans le combat contre l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme, un combat auquel on doit par exemple la création de tribunaux spéciaux et de la Cour pénale internationale.

Mais nous vivons également à une époque de régressions.

L'agression de l'Ukraine par la Russie - membre permanent du Conseil de sécurité - marque depuis bientôt deux ans le retour de la guerre sur le continent européen. Un continent que nous avons longtemps considéré - sans doute avec naïveté - comme un îlot de paix et de stabilité.

La guerre fait également rage au Proche-Orient, confronté à une explosion de la violence aux conséquences dramatiques. Un conflit déclenché par les attaques terroristes du Hamas contre Israël ; des massacres perpétrés contre des civils, en complète et brutale violation des droits humains. Un conflit dans lequel sont piégées depuis 2 mois les populations civiles de Gaza, où 70% des victimes sont des femmes et des enfants. Aujourd'hui, comme l'a rappelé le Secrétaire général Guterres vendredi, la protection des populations civiles - pilier du droit international humanitaire et priorité absolue de la Suisse au Conseil de sécurité - n'est plus garantie à Gaza. Y compris pour le personnel humanitaire.

Ces politiques de haine, de stigmatisation et de discrimination s'observent dans de nombreuses régions du monde. Elles s'accompagnent - de manière générale - par la mise sous pression des démocraties.

Car c'est un fait : la culture du débat, la recherche de dialogue et de compromis, est menacée. Vu sous cet angle, le présent paraît sombre. Et on serait tenté de penser que le 75e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme tombe au plus mauvais moment.

C'est exactement le contraire qui est vrai. Disons-le clairement : jamais, autant qu'aujourd'hui, il n'a été aussi important de réfléchir aux enjeux de notre temps.

Et s'il y a des valeurs pour lesquelles il vaut la peine de se battre, c'est bien pour les droits humains, pour la démocratie, pour l'État de droit. Aujourd'hui, notre responsabilité est de renouveler la promesse faite en 1948. Avec des engagements concrets, avec des actions décisives. Car sans la protection des droits humains, partout et en toute circonstance, il ne peut y avoir de paix, de sécurité et de développement durables.

Cette prise de conscience est au cœur du système multilatéral onusien, auquel la Suisse est si attachée. Elle correspond aussi à l'expérience et aux valeurs de notre pays, où les droits fondamentaux sont la base de la démocratie participative.

Depuis l'adoption de la première Constitution fédérale suisse, il y a exactement 175 ans, la protection des droits fondamentaux s'est progressivement développée et renforcée dans notre pays.

Mais ne nous y trompons pas : les droits humains ne sont jamais acquis et leur protection doit être constamment réactualisée et réaffirmée. C'est pourquoi la Suisse n'a cessé de souligner leur importance pour la paix et la sécurité. Et elle l'a fait en particulier en sa qualité de membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Car les crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui - conflits, crise climatique et pandémies - sont aussi des crises des droits humains.

Des droits encore insuffisamment mis en œuvre et trop systématiquement violés dans de nombreux pays. La Suisse souhaite ici réaffirmer son soutien au travail du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme. Son mandat et sa voix sont essentiels, partout dans le monde.

La Suisse s'engage ainsi à augmenter sa contribution de base au à hauteur de 5,5 millions par an au cours des deux prochaines années.

Nous devons rester optimistes. J'en suis convaincu : la Déclaration universelle des droits de l'homme continuera de nous guider pour trouver des solutions aux défis mondiaux, aujourd'hui comme demain, comme elle l'a fait depuis 1948.

Le monde démocratique doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour défendre le XXI^e siècle contre les fantômes sanglants du passé. Nous devons lutter contre la montée de l'autoritarisme, et pour renforcer la coopération internationale.

Changement climatique, lutte contre les pandémies, maintien de la stabilité géopolitique, défense des droits humains : aucun État ne peut gérer seul les nombreux enjeux de notre époque.

Oui, les défis sont immenses. Mais c'est justement pour cela que nous sommes tenus de nous positionner. L'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

Faisons-nous vraiment tout ce qui est en notre pouvoir pour concrétiser cet engagement ? Ou sommes-nous en train de laisser cette formule se vider peu à peu de son sens ?

Les générations futures nous jugeront sur la réponse que nous apporterons à cette question.

Adresse pour l'envoi de questions

Christian Favre, co-responsable Communication DFI, +41 79 897 61 91

Auteur

Secrétariat général DFI

www.edi.admin.ch

Thèmes

Conseil fédéral

Droit

Président/e de la Confédération

Suisse et étranger